

À PROPOS



Volume 3 – Numéro 4
Mars 2016

Négociation nationale 2016 : Entente de principe

Après 16 mois de négociation et plus de 107 rencontres, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est parvenue à une entente de principe le 9 mars dernier, entente que le conseil fédératif de négociation (CFN) réuni le même jour a décidé de recommander aux enseignantes et enseignants.

Une telle entente a été rendue possible après un blitz de 36 heures suivant une demande, formulée par la FAE, de mise en place d'un conseil de médiation. La forte couverture médiatique provoquée par cette sortie de la FAE a certainement eu pour effet de soutenir la stratégie de reprise des négociations.

Cette négociation fut conclue dans un contexte politique dominé par l'obsession gouvernementale de réduire les dépenses, dans un climat d'austérité omniprésent. Nous nous sommes heurtés à une idéologie de comptables, sans ministre de l'éducation pour défendre le système public et celles et ceux qui y consacrent énergie et passion. Malgré tout, la mobilisation exemplaire des membres et la ténacité de nos représentants à la table de négociation nous ont permis d'obtenir une entente, qui sera présentée aux Assemblées générales des syndicats affiliés au plus tard le 22 mars prochain.

Par respect pour le processus démocratique, la FAE a choisi de ne pas commenter l'entente avant la tenue des Assemblées et le retour en CFN le 23 mars prochain, et nous saluons cette décision. La parole est aux membres, la parole est à vous... Nous vous attendons donc en grand nombre le 22 mars.

par Sylvie Turgeon

Journée internationale des femmes 2016 : un succès!

Une cinquantaine de personnes ont participé au souper conférence organisé par le SEBL afin de souligner la Journée internationale des femmes. Le conférencier, Jasmin Roy, a su démontrer avec justesse à quel point la lutte des femmes pour l'égalité a toujours son importance. Merci à nos commanditaires : la caisse d'économie Deux-Montagnes, la FAE et Samson groupe conseil!



Desjardins
Caisse d'économie
Deux-Montagnes

« Pour être encore plus autonome,
un lien direct ... poste 1777 »



Important

Assemblée générale extraordinaire



L'assemblée générale extraordinaire
du SEBL aura lieu :

Date : Le mardi 22 mars 2016

Heure : 17 h à 19 h 30

Endroit : Église Sainte-Thérèse-d'Avila
10, rue de l'église (en face du
cégep Lionel-Groulx)

Sujet : Entente de principe

Espérant vous voir en grand nombre!



Du renfort au SEBL!

L'équipe du SEBL compte désormais un nouveau conseiller syndical aux relations de travail, Me Zéni Andrade. Me Andrade a cumulé diverses expériences en droit du travail, ayant œuvré notamment à la Commission des normes du travail, à la Direction de la révision administrative de la Commission de la santé et sécurité du travail (CSST) et les sept dernières années à titre de conseiller syndical à l'Association des employés du Nord québécois (AENQ-CSQ).

Bienvenue Zéni!

Contrat rétroactif après deux mois de remplacement (5-1.11)

Le 12 janvier dernier, un arbitre de griefs a rendu une décision dans laquelle il a accueilli un grief déposé par le SEBL. Bien que la portée de cette décision ne touche qu'un nombre restreint de nos membres, nous trouvons important de vous faire part de cette victoire obtenue au bénéfice de nos membres précaires.

Dans ce dossier, le SEBL réclamait un contrat à temps partiel pour le bénéfice de l'une de ses membres. Celle-ci a effectué un remplacement pour une période de deux mois et plus, soit du mercredi 11 février 2015 au lundi 13 avril 2015. Pour sa part, la Commission scolaire refusait de lui octroyer un contrat. Elle prétendait que le remplacement avait été effectué pour une période inférieure à deux mois, soit du jeudi 12 février au vendredi 10 avril 2015.

- Les faits au dossier sont les suivants :
- La Commission scolaire a demandé à l'enseignante précaire de venir rencontrer l'enseignante à remplacer le 11 février 2015 afin de procéder à l'échange des dossiers.
- L'enseignante précaire a travaillé le 11 février 2015 (avec l'autre enseignante) et elle a débuté le remplacement le lendemain, soit le 12 février.
- La dernière journée de travail de l'enseignante précaire était le vendredi 10 avril 2015.
- L'enseignante absente revenait au travail le lundi 13 avril 2015.

1. SAE 9003.

Dans sa décision, l'arbitre écrit que « la période d'absence de l'enseignante est la période débutant avec la première journée d'absence de l'enseignante et se terminant la journée de son retour » (nos soulignés). Il conclut donc que l'enseignante précaire a droit à un contrat à temps partiel. Il considère qu'elle a débuté son remplacement le jeudi 12 février 2015, alors que l'absence de l'enseignante a débuté, et qu'il s'est terminé deux mois plus tard, soit le lundi 13 avril 2015, date à laquelle l'enseignante absente est revenue au travail (et non lors de la dernière journée de travail de l'enseignante précaire qui était le vendredi 10 avril 2015).

Ce qu'il faut retenir de cette décision arbitrale est que le calcul de la période de remplacement prévue à la clause 5-1.11 de notre convention collective doit se faire en jours de calendrier et non en jours de travail (ou jours ouvrables). Il est donc important de compter les fins de semaine lorsque l'enseignante absente revient un lundi, car le remplacement se termine la journée même du retour de l'enseignante absente (lundi) et non lors de la dernière journée travaillée (vendredi).

Si vous vous trouvez dans ce genre de situation et que la Commission refusait de vous reconnaître un contrat, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions en assurer le suivi.

Par Zéni Andrade

2

Groupes à plus d'une année d'études

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études et que celui-ci a été ouvert par le service de l'organisation scolaire de la CSSMÎ, vous avez droit à une allocation en vertu de l'annexe XVI de la convention collective. Pour l'année scolaire 2015-2016, vous êtes 51 enseignantes et enseignants à avoir droit à ce budget. La mesure est de 510 \$ par classe.

Que puis-je faire avec ce montant d'argent? La convention collective est claire à ce sujet :

Les sommes allouées à chaque commission scolaire sont dédiées aux enseignantes et enseignants œuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études, entre autres **pour l'achat de matériel, pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation** (au choix des enseignantes et enseignants concernés).

C'est donc à vous de gérer ce budget.

Par Nelson Costa

Demande de congés

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 1^{er} avril pour soumettre une demande de congé sans traitement, congé sabbatique à traitement différé ou une demande de retraite progressive



Par Nelson Costa

Comparaison du salaire et du temps de travail

Combien gagnent nos collègues ailleurs au Canada? Travaillent-ils autant? À ce sujet, en 2014, Statistique Canada a produit une étude qui recense les données des diverses dispositions qui encadrent le travail des enseignantes et enseignants (voir tableau).

	Salaire 2011-2012			Temps de travail à l'école		
	En début de carrière ¹	Salaire à l'échelon maximum	Échelons	Primaire (heures)	1 ^{er} cycle du secondaire (heures)	2 ^e cycle du secondaire (heures)
Canada (moyenne nationale)	47 614 \$	74 981 \$	11	1 228	1 229	1 234
Terre-Neuve-et-Labrador	51 166 \$	67 001 \$	8	1 147	1 147	1 147
Île-du-Prince-Édouard	47 135 \$	68 117 \$	10	1 176	1 225	1 241
Nouvelle-Écosse	48 020 \$	68 536 \$	11	1 130	1 130	1 130
Nouveau-Brunswick	48 793 \$	75 241 \$	11	1 160	1 160	1 253
Québec	40 317 \$	72 212 \$	17	1 280	1 280	1 280
Ontario	44 590 \$ ²	75 336 \$ ²	10	N/D	N/D	N/D
Manitoba	52 477 \$	80 604 \$	9	1 073	1 073	1 073
Saskatchewan	50 467 \$	78 143 \$	11	1 200	1 200h	1 200
Alberta	58 228 \$	92 104 \$	10	1 200	1 200	1 200
Colombie-Britannique	41 963 \$	64 131 \$	10	N/D	N/D	N/D

Source : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2014, N° 81-604-X, p. 106 à 120

Nous constatons que le salaire des enseignantes et enseignants du Québec est globalement inférieur, surtout en tenant compte du nombre d'échelons. Par ailleurs, cette étude mentionne qu'après dix ans d'expérience, le personnel enseignant du Québec a un salaire de 58 643 \$, alors que la moyenne canadienne est de 71 482 \$. En ce qui a trait au temps de travail des enseignantes et enseignants québécois, il est, selon les données disponibles, le plus élevé au Canada. Pour toutes ces raisons, ne soyons pas gênés de revendiquer un meilleur traitement.

Par Pascal Morand

1. Le « salaire en début de carrière » comprend le salaire prévu pour un enseignant ayant atteint le niveau de formation type ou le plus courant au début de la carrière d'enseignement.
2. Il y a une légère différence pour un enseignant au deuxième cycle du secondaire.

Nouveau ministre

Depuis le 22 février, deux députés ont succédé à M. Pierre Moreau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). En effet, M. Sébastien Proulx s'occupe du secteur de l'Éducation, du Loisir et du Sport tandis que Mme Hélène David est responsable de l'Enseignement supérieur. Depuis les dix dernières années, nous avons connu neuf changements de ministre et le ministère a connu cinq appellations différentes. Pour le bien du développement de notre système d'éducation, espérons que ce ministère connaîtra enfin une stabilité tant méritée.



Par Pascal Morand

25 101 569 \$

C'est le montant total des baux de location des bureaux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2014-2015. À eux seuls, les bureaux principaux situés dans l'édifice Marie-Guyart à Québec ont coûté 7 730 479 \$. À vous de juger!

Source : MEES, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/autres/acces_info/divulgation_depenses/2015-2/ORG6_Bail_de_location_2014-2015.pdf

Par Pascal Morand

Invitation

Aux enseignantes et enseignants réguliers du primaire et du secondaire

Vous êtes invités à une formation traitant de la séance d'affectation d'avril.

Cette séance d'affectation-mutation constitue la dernière étape du processus de l'année 2015-2016. Lors de cette séance, les postes créés ou libérés entre le 12 août (primaire) ou le 17 août (secondaire) et le 15 avril seront offerts.

La rencontre aura lieu le **mercredi, 6 avril**, de 16 h à 17 h 30.

NB : Cette séance ne s'adresse pas aux nouveaux réguliers de 2015-2016 (1^{ère} année en voie de permanence).

S'il vous plaît confirmer votre présence en ligne ou en appelant au SEBL.



RAPPEL



Formation destinée aux stagiaires et aux personnes suppléantes ou à contrat

Date : Le mercredi 30 mars 2016

Heure : 16 h à 18 h

Lieu : Au bureau du SEBL

Sujets :

- Listes de priorité
- Contrats
- Évaluation
- Séances d'embauche

Bienvenue à toutes et tous!



Délégation du SEBL au congrès 2016 de la FAE

L'Assemblée des personnes déléguées a entériné les membres de la délégation du SEBL au congrès triennal de la FAE. Du 27 au 30 juin, notre délégation devra se positionner sur plusieurs enjeux de notre fédération. Afin de prendre connaissance de ces enjeux, notre délégation commencera bientôt des travaux préparatoires, toujours dans un souci de représenter les membres du SEBL.

Déléguées et délégués officiels

Béland, France-Dominique	Liberté-Jeunesse
Bergot, Marie-Gaëlle	Sauvé
Boyer, Nathalie	CE
Costa, Nelson	CE
Desmarais, Karine	JJR
Diaferia, Enzo	Le Tournesol
Dion, Frédéric	Liberté-Jeunesse
Fournier, Claudine	Comité exécutif
Hébert, Lisette	Henri-Dunant
Labonville, Bruno	PDM
Lachance, Marylène	des Moissons
Laframboise, Loane	de l'Amitié
Lambert, Sylvie	Emmanuel-Chénard
Legault, Cynthia	Emmanuel-Chénard
Lemay, Annie	Gabrielle-Roy
Leroux, Lorraine	Terre-des-Jeunes
Marquis, Normand	CE

Morand, Pascal	CE
Poulin, Bianca	ESP
Robert, Julie	PST
Sauvé, Dominique	PDM
Turgeon, Sylvie	CE
Vachon, Vickie	Horizon-du-Lac
Vézina, Maryse	du Mai

Déléguées et délégués substituts

2 ^e	Gagnon, Jean-Francoy	Le Rucher
1 ^{re}	Laporte, Christine	JJR
4 ^e	Michaud, Frédérick	Clair-Matin
3 ^e	Szabo, Karine	Sauvé

4

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl.

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook/seblaurentides